

# Session de décembre 2007 : orientations budgétaires 2008

## Continuer dans la voie tracée

Réuni pour la 2e réunion extraordinaire de 2007, le Conseil général de l'Aube a débattu des orientations budgétaires pour 2008.

Alors que 300 nouveaux agents vont rejoindre ses rangs au 1er janvier 2008, le Conseil général réaffirme sa politique pour 2008 :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement,
- maintien des impôts « familles » au même taux pour la 6e année
- un programme d'investissements élevé.

L'année 2008 verra :

- L'achèvement de 2 grands aménagements :
  - *Rocade sud-est de Troyes*
  - *Parc logistique de l'Aube* (fin de la 1ère tranche avec, notamment, la réalisation de l'embranchement fer)
- Le lancement des travaux autour des lacs, pour l'hébergement touristique
- Le renforcement des équipements du Centre sportif de l'Aube et de la Maison des lacs.

## Une situation financière saine, à l'aube de 2008

Bien qu'en augmentation depuis quelques années (augmentation volontaire pour accompagner un très important programme d'investissements), l'endettement de l'Aube demeure inférieur à la moyenne des départements de la même strate de population. Spécificité auboise : cet endettement maîtrisé s'adosse à un actif important (les parcs d'activités) qui sera valorisé dans les prochaines années. Si la création de ces parcs représente de gros investissements, il faut garder à l'esprit que tous ces terrains sont appelés à être revendus. Cela confortera d'autant le budget du Conseil général à l'avenir, indépendamment des retombées fiscales supplémentaires qu'apporteront les activités nouvelles accueillies.

## Les orientations du budget 2008

### Des principes d'action inchangés pour forger le budget 2008

- Maîtrise des recettes avant tout (emprunt + fiscalité)
- Emprunt limité aux investissements dépassant le seuil de 60 M€
- Fiscalité la plus faible possible, tout en préservant un minimum d'autofinancement pour agir et attirer des financements extérieurs,
- Maintien de la capacité d'action pour faire face aux missions obligatoires et aux investissements nécessaires à l'avenir de l'Aube,

- Priorité au développement économique sous toutes ses formes.

### **Suite de la décentralisation : 301 nouveaux agents (collèges et routes)**

En 2008, les effets de la décentralisation resteront sensibles. C'est ainsi que le Conseil général accueillera 301 nouveaux agents au 1er janvier 2008. Parmi ces personnels issus de l'Etat, il y aura de nouveaux agents TOS des collèges (Techniciens et ouvriers de service) et, pour la première fois, des agents des routes, ex employés de la DDE. Cette arrivée massive se traduit par une augmentation des dépenses de personnel de 9 M€, qui sera compensée par l'Etat (via la taxe sur les conventions d'assurance).

Le Conseil général continuera, par ailleurs, de s'adapter à ses obligations nouvelles, notamment en matière d'action sociale : croissance des crédits consacrés à la dépendance et à la compensation du handicap (APA et PCH). Le budget de l'Aube (316,5 M€) devrait cependant connaître une augmentation modérée, inférieure à 2 % (310,5 M€ en 2007).

### **Quelques caractéristiques du budget 2008**

- Un autofinancement qui demeure à un niveau appréciable (30 M€), le Conseil général veillant à rester en mesure d'activer des financements extérieurs.
- Pour la 6e année consécutive, niveau inchangé pour les taux de fiscalité directe appliqués aux familles aubois. La TP (taxe professionnelle) reste également stable.
- Une capacité financière préservée qui permettra de continuer à :
  - faire face aux missions traditionnelles et aux obligations nouvelles,
  - investir pour renforcer l'attractivité du département : rocade sud-est, parcs d'activités économiques, rénovation des collèges, etc.
  - honorer les engagements pris dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région.

### **Les grands investissements 2008 (90 M€)**

La route et le programme de rénovation des collèges continueront de mobiliser une bonne part des investissements (35 M€). 2008 sera également marquée par les travaux suivants :

- Aménagement des parcs d'activités départementaux (avec l'achèvement de la 1ère tranche des aménagements du Parc logistique de l'Aube et notamment son embranchement fer)
- Achèvement, à l'été 2008, de la rocade sud-est, qui bouclera le contournement de l'agglomération troyenne
- Construction, pour l'été 2008, du pôle hébergement-restauration de la Maison des lacs (Mesnil-St-Père)
- Renforcement des équipements du Centre sportif de l'Aube avec le lancement de la :
  - construction d'hébergements complémentaires sur Troyes-Rosières,
  - création d'un équipement d'accueil pour le bassin d'aviron du lac du Temple.
- Essor de l'hébergement touristique autour des lacs du Parc naturel de la forêt d'Orient : Handiclub à Géraudot, Kawan Resort à Mesnil-St-Père, A+ Santé à Vendeuvre... Parce qu'elles entrent dans une démarche de développement touristique, ces opérations portées par des opérateurs privés ou associatifs, bénéficient du soutien financier des partenaires publics locaux, y compris du Conseil général.
- Premiers ouvrages sur le canal de la haute Seine.

**Equipements des communes et groupements de communes : tous les projets pris en compte. Aucune liste d'attente.**

Parallèlement, le Conseil général continuera d'aider financièrement les communes et leurs groupements dans leurs efforts d'équipements : salles polyvalentes, salles de sport, etc. 19 M€ seront crédités à cet effet. Tous les projets seront pris en compte. Il n'y aura aucune attente.

## **AU FIL DES RAPPORTS**

### **Transports publics : des modalités à définir en cas de grève**

Le Conseil général est responsable des transports publics de voyageurs dans l'Aube, hormis sur Romilly et sur l'agglomération troyenne (transports urbains), et hormis pour les lignes nationales et interrégionales. En tant qu'AOT (Autorité organisatrice de transports), il est tenu d'appliquer, à partir du 1er janvier 2008, la nouvelle loi sur le dialogue social et la continuité du service public (loi du 21 août 2007). Pour cela, il doit définir ce qui se passera en cas de grève, en concertation avec les associations concernées et avec les entreprises de transports. Il doit en particulier définir des niveaux de priorité, ainsi que différents niveaux de service en fonction de la situation.

Le Conseil général souhaite que soient considérées comme prioritaires, les lignes permettant l'accès aux établissements d'enseignement et aux zones d'emploi car ces lignes scolaires, départementales ou périurbaines « contribuent à satisfaire les besoins essentiels de la population ». Seules les zones de marchés seraient exclues des dessertes prioritaires. Différents niveaux de service demandés aux entreprises de transport seront également proposés, en fonction des perturbations attendues :

- en cas de grève quasi-totale des personnels de l'entreprise de transport : service minimum d'un aller-retour par jour, à des horaires permettant de desservir les établissements scolaires du second degré (une heure au maximum avant et après leur fermeture)
- en cas de grève de 30 à 70 % des personnels : un aller-retour par jour, a minima, à des horaires permettant de desservir les établissements scolaires du second degré + les écoles primaires (une heure au maximum avant et après leur fermeture).
- si le nombre de grévistes est inférieur à 30 % : un aller-retour par jour pour la quasi-totalité des dessertes.

L'indemnisation des usagers, également prévue par la loi, incombera aux entreprises de transport – celles-ci ayant reçu délégation du Conseil général pour exploiter les lignes.

### **Innovation à Piney : vers une chaufferie biomasse/gaz partagée entre différents utilisateurs (collège, Cosec, maison de retraite, école, lotissement)**

Afin d'optimiser le chauffage de 5 structures voisines, situées à Piney, il est question de construire une chaufferie mixte biomasse/gaz qui bénéficierait à tous : collège (propriété du Conseil général), école (propriété de la commune de Piney), Cosec (Complexe sportif couvert du SIVOS de la région de Piney), maison de retraite privée, logements du futur lotissement de l'OPAC Troyes Habitat.

Cela allierait divers avantages : source de chaleur fiable, pérenne et performante d'un point de vue environnemental, optimisation des coûts, possibilité de bénéficier de meilleures dispositions fiscales.

A cet effet, un « groupement de commandes » se constitue à l'initiative du Conseil général, coordonnateur de l'opération. La mise en concurrence va ainsi pouvoir être lancée, auprès des entreprises.